Publication: Gazette de Lausanne; Date: Déc 20, 1928; Section: None; Page: 4

Ligue antivénérienne et " Pro familia „

Ces deux associations ont tenu en commun leur assemblée générale, samedi soir, dans la petite salle de la Maison du Peuple, qui était comble. Si, à première vue, cette conjonction peut sembler surprenante, on comprend et approuve dès que l'on se rappelle que les maladies vénériennes sont un grave danger pour la famille. Elles compromettent trop souvent l'espoir de paternité et de maternité ou même se transmettent aux enfants innocents.

M. le professeur Vittoz présida l'assemblée *Pro familia*. Dans un bref rapport, il résuma l'activité de cette ligue si utile durant l'exercice : appui de la motion Jan au Grand Conseil concernant la réduction de l'impôt sur le produit du travail ; appui direct à la « Maison familiale » pour la construction de maisons familiales pour familles nombreuses ; répartition entre des élèves appartenant à des familles nombreuses de livres scolaires donnés par la Maison Payot ; organisation d'une assemblée consacrée à la collaboration de l'école et de la famille ; démarches relatives à l'assurance infantile, au billet de famille C. F. F., à l'assurance-chômage, à la répartition de la dîme de l'alcool ; appui à la motion Chuard au Conseil communal en faveur de l'augmentation des jardins publics pour enfants ; réunions de quartier.

Et le programme de l'année prochaine n'est pas moins rempli. On y trouve notamment l'érection d'une maison de vacances aux Pierrettes !

Le rapport fut approuvé ainsi que les comptes et le comité réélu.

Après quoi, M. le professeur Muret lut le rapport d'activité de la *Ligue vaudoise contre le péril vénérien*. Nous en relevons les quelques faits suivants qui sont intéressants : 31 conférences ont été organisées dont 11 militaires ; 3000 brochures ont été répandues, dont 2400 aux recrues et 436 aux étudiants. Le dépistage des maladies vénériennes dans les prisons a donné des résultats intéressants. Le comité s'est occupé de la répression du racolage et de la revision du Code pénal vaudois

Le rapport et les comptes approuvés, l'assemblée nomma président le Dr Georges Cornaz, médecin du Dispensaire antivénérien de la ville, à la place du Dr Muret et le professeur Ramel, comme vice-président en remplacement du Dr Lassueur, malade. Le Dr Cornaz, remercie le professeur Muret du dévouement avec lequel il a présidé la ligue depuis 1922.

Un record ! Ces deux parties administratives ne durèrent pas, en tout, une demi-heure. Elles furent suivies d'une « première », la présentation du nouveau film français antivénérien : « Il était une fois trois amis », qui expose fort bien le processus de la syphilis héréditaire, ses tragiques méfaits et aussi les beaux résultats du traitement préventif tel qu'on l'applique maintenant dans toutes les maternités.